



SÉCURITÉ, TRANQUILLITÉ PUBLIQUE, PROPRETÉ

- Réviser le plan de circulation et d'accès de la commune et sécuriser les principaux axes.
 - Requalifier et rénover les axes tels que le Chemin d'Azord et la route de Calvisson.
 - Rénover progressivement l'ensemble de la voirie.
 - Faire respecter le principe de bon voisinage en ce qui concerne notamment les nuisances sonores.
 - Multiplier le nombre de canisettes et distributeur de sacs de propreté.
 - Veiller à la propreté des voies et des espaces.
 - Maintenir et renforcer le dispositif « voisins vigilants » en collaboration avec la Gendarmerie.
-